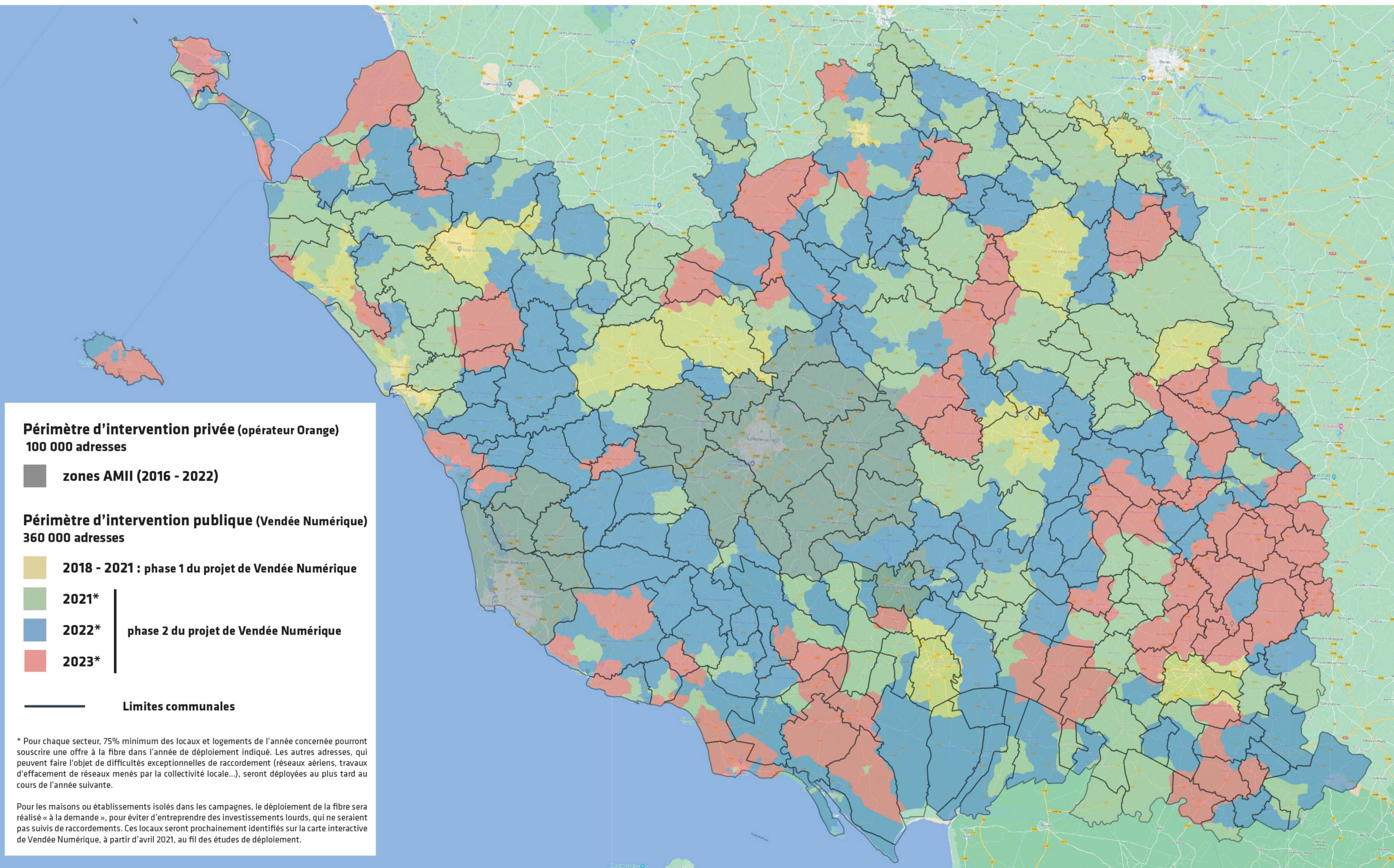


# Le déploiement de la fibre FttH en Vendée

## Programme prévisionnel de déploiement en zone d'intervention publique (Vendée Numérique) et privée (Orange)



\* Pour chaque secteur, 75% minimum des locaux et logements de l'année concernée pourront souscrire une offre à la fibre dans l'année de déploiement indiqué. Les autres adresses, qui peuvent faire l'objet de difficultés exceptionnelles de raccordement (réseaux aériens, travaux d'effacement de réseaux menés par la collectivité locale...), seront déployées au plus tard au cours de l'année suivante.

Pour les maisons ou établissements isolés dans les campagnes, le déploiement de la fibre sera réalisé « à la demande », pour éviter d'entreprendre des investissements lourds, qui ne seraient pas suivis de raccordements. Ces locaux seront prochainement identifiés sur la carte interactive de Vendée Numérique, à partir d'avril 2021, au fil des études de déploiement.